

**Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE**

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille dix huit, le 8 mars, à 20h30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 10 sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 11 Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 mars 2018

Présents : BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude, LEMIERE Patrick, ANTONIAZZI Denis, GUESDON Pascale, SICARD Éric, FICARELLI Pierre

Absents/Excusés : PILLARD Catherine, BARBIER Gaëlle, TUPIN Bathilde, BOREL Solange
(pouvoir à M. FICARELLI), SANTAMARIA Anne

Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte de Gestion 2017 : Budget Eau-Assainissement
- 2) Compte Administratif 2017 : Budget Eau-Assainissement
- 3) Cession de parcelles au SYMBHI
- 4) Demande d'aide départementale pour le fonctionnement du RAM
- 5) Demande d'aide départementale pour la Halte Garderie
- 6) Dénomination de l'ancienne salle VVF
- 7) Demande de subvention : Poste électrique Mairie
- 8) Demande de subvention : tempête Eleanor
- 9) Attribution de subventions

Questions diverses

Ouverture de la séance

- Denis Antoniazzi est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV des délibérations du 21 décembre 2017

Aucune remarque. Le procès-verbal du 21 décembre 2017 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2018-03.01

OBJET : Compte de Gestion 2017 : Budget Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du service de l'Eau et de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, **par 9 voix pour et 2 abstentions,**

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'exercice 2017 du service de l'Eau et de l'Assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2018-03.02

OBJET : Compte Administratif 2017 : Budget Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de Gestion établi par le comptable public,

Après en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 2 abstentions,**

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats Clotûre 2016	Affectation Résultats 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017	Résultats Clotûre 2017
Investissement	37 930,72	37 930,72	382 797,55	260 269,45	- 122 528,10	- 84 597,38
Fonctionnement	294 983,76	235 914,48	226 383,11	254 351,96	27 968,85	263 883,33
Total I+F	332 914,48	273 845,20	609 180,66	514 621,41	- 94 559,25	179 285,95
					Restes à Réaliser	- 164 000,00
					TOTAL	15 285,95

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2018-03.03

OBJET : Cession de terrains au SYMBHI

Le Maire évoque le projet d'aménagement « Isère Amont » visant à réaménager les rives de l'Isère dans le cadre de la prévention des inondations. Afin de faciliter la gestion de ces aménagements, le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) se propose d'acquérir des terrains appartenant à la commune :

n° plan parcellaire	Indications cadastrales					Superficie à céder	Reliquat
	Section	N°	Voie/Lieudit	Nature	Contenance		
12	B	1380	Les Iles Du Port	Landes	34 382	253	34 129
14	B	1599	Les Iles Du Port	Bois, eaux, landes	139 636	540	139 096
13	ZA	103	Les Iles Du Port	Terrains à bâtir	6 110	563	5 547
8	ZA	167	Les Iles Du Port	Eaux	750	156	594
5	ZA	189	Prenas	Pré	60 083	205	59 878

Les superficies définitives seront arrêtées après modification des parcelles par un géomètre du SYMBHI. La cession se ferait à l'euro symbolique avec dispense de paiement. Les frais d'acte seront pris en charge par le SYMBHI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve la cession des terrains, telle que présentée à l'euro symbolique avec dispense de paiement, au Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI),
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibération N° 2018-03.04

OBJET : Demande d'aide départementale pour le fonctionnement du RAM

Monsieur le Maire évoque devant le Conseil Municipal la possibilité de demander une subvention pour l'année 2018 auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour le fonctionnement du Relai Assistantes Maternelles (RAM) de la Commune.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Sollicite, auprès du Conseil Département de l'Isère, une aide forfaitaire pour le fonctionnement du Relai Assistantes Maternelles pour l'année 2018.
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibération N° 2018-03.05

OBJET : Demande d'aide départementale pour la Halte Garderie

Monsieur le Maire évoque la mise en place par le Département, courant 2017, d'un dispositif d'aide aux établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) permettant d'obtenir une aide financière, notamment en faveur d'actions de formation des agents. Aussi, il est proposé de demander à bénéficier de cette aide pour l'année 2018.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Sollicite, auprès du Conseil Département de l'Isère, une aide financière dans le cadre du soutien aux établissements d'accueil des jeunes enfants pour l'année 2018.
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibération N° 2018-03.06

OBJET : Dénomination de l'ancien bâtiment central du VVF

Compte tenu de l'absence de dénomination du bâtiment situé 850, rue Aimé Paquet, il est proposé de lui donner un nom mettant en exergue son rôle de lieu de rencontre, de communication et d'échanges entre les différents acteurs de la commune. Le nom choisi est celui de "La Synapse".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 9 voix pour et 2 abstentions**,

- Décide d'appeler ce bâtiment : « La Synapse ».

Délibération N° 2018-03.07

OBJET : Demande de subvention : renforcement ER Mairie

Monsieur le Maire évoque l'état du réseau électrique, desservant le quartier autour de la Mairie, qui a justifié l'établissement d'une fiche problème par ENEDIS. Il souligne la nécessité d'adapter le réseau aux besoins actuels de ce secteur.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération (76 000 € HT), il est ainsi proposé de demander une subvention auprès du Département dans le cadre du FACE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Demande une aide auprès du Département dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique du secteur Mairie,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Délibération N° 2018-03.08

OBJET : Demande de subvention : tempête Eleanor

Monsieur le Maire fait le bilan des dégâts restés à la charge du budget communal suite au passage de la tempête Eleanor tout début janvier. Il annonce avoir demandé la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle afin notamment de faciliter les démarches des éventuels sinistrés auprès de leur assurance.

Suite à la constatation de l'ampleur des dégâts subis par les communes, a été décidée, par l'Etat, la Région et le Département, la mise en place d'un fonds commun d'urgence pour venir en aide à celles-ci. Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide financière auprès du guichet unique assuré par la Préfecture de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Demande à pouvoir bénéficier d'un soutien financier de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Département de l'Isère dans le cadre du fonds d'aide mis en place suite à la tempête Eleanor.

Délibération N° 2018-03.09

OBJET : Attribution de subventions

Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle soit attribuée aux associations Autour de l'École (dans le cadre du trail organisé en juin sur les Chemins d'autrefois) ainsi qu'à l'association Lasso du Ranch dans le cadre des manifestations organisées pour les 10 ans du centre équestre « au ranch du Montalieu ». M. Lemièrre ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des votants,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle, sur le budget communal 2018, à :
 - Autour de l'école : 400 €
 - Lasso du Ranch : 200 €

OBJET : Questions diverses

Le Maire informe de la finalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mettant en place, à la demande de la Préfecture, un dispositif d'urgence et de veille vis-à-vis de phénomènes ou incidents exceptionnels. Il formalise ainsi les procédures, informations et la répartition des rôles de chacun dans les situations d'urgence.

Il rappelle que ce plan est mis en place par le Maire, en tant qu'agent de l'Etat sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République, dans le cadre de ses fonctions de mise en sécurité des habitants.

Le Maire informe de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération Cœur de village. L'offre retenue est celle portée par le cabinet d'architecte Atelier 17c pour un montant prévisionnel de 167 070,00€ HT. Le Conseil sera bien évidemment informé, au même titre que les habitants, des derniers développements importants tout au long du projet.

La séance est levée à 21h05.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification.

FEUILLET DE CLOTURE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 8 mars 2018

- ✓ N° 2018-03.01 **Compte de gestion 2017 : Budget Eau-Assainissement**
- ✓ N° 2018-03.02 **Compte administratif 2017 : Budget Eau-Assainissement**
- ✓ N° 2018-03.03 **Cession de parcelles au SYMBHI**
- ✓ N° 2018-03.04 **Demande d'aide départementale pour le fonctionnement du RAM**
- ✓ N° 2018-03.05 **Demande d'aide départementale pour la Halte Garderie**
- ✓ N° 2018-03.06 **Dénomination de l'ancien bâtiment central du VVF**
- ✓ N° 2018-03.07 **Demande de subvention : Renforcement ER Mairie**
- ✓ N° 2018-03.08 **Demande de subvention : Tempête Eleanor**
- ✓ N° 2018-03.09 **Attribution de subventions**

Fait et délibéré en séance le 8 mars 2018

Tableau de signature des présents

Membres présents	Fonction	Signatures	Membres présents	Fonction	Signatures
BAUDAIN Philippe	Maire		LEMIERE Patrick	Conseiller municipal	
CLOUZEAU Nadine	1 ^{ère} adjointe		ANTONIAZZI Denis	Conseiller municipal	
BURDET Gérard	2 ^e adjoint		GUESDON Pascale	Conseillère municipale	
BRELLIER Jean-Paul	4 ^e adjoint		SICARD Eric	Conseiller municipal	
DANIELI Claude	Conseillère municipale		FICARELLI Pierre	Conseiller municipal	